

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2017

L'an deux mil dix sept, le trente et un janvier à dix neuf heures quinze
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence
de Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, CADOZ Corinne, POME Béatrice,
Messieurs MARANT Christian, DELORME Daniel, ROUGET Nicolas, DETAIN Gérald,
HEITZMANN Fabrice, MONVAILLIER Frédéric

Absents excusés : Monsieur VINEL Hubert

Secrétaire de séance : Madame CADOZ Corinne

Nombre de membres en exercice : 11

Votants : 10

Pour : 10

ARTICLE 1 : Demande d'aide au titre de la DETR : mise aux normes PMR du secrétariat et de la salle du Conseil Municipal

La commune de Flagey-Echezeaux a déposé une demande d'approbation d'agenda
d'accessibilité programmée (Ad'Ap) qui a été acceptée par un arrêté préfectoral en date du 8
janvier 2016.

Cet Ad'Ap prévoit le réaménagement du secrétariat et le déménagement au rez chaussée de la
salle de réunion du conseil municipal/salle des mariages, actuellement située au 1^{er} étage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le principe de mise en accessibilité du secrétariat de mairie et de la
salle de réunion du Conseil Municipal/salle des mariages pour un montant
estimatif de 85 012.93 € HT
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives ou
contrats nécessaires à la réalisation de ces travaux, après délivrance de l'accusé
de réception de dossier complet pour la DETR,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront
inscrits au budget primitif 2017.

ARTICLE 2 : Demande d'implantation de panneau publicitaire et flèche directionnelle

La Société Contamin qui vient de s'implanter dans la zone artisanale de Gilly les Citeaux a
sollicité l'autorisation d'installer une signalétique directionnelle annonçant son activité sur
le territoire de la commune de Flagey-Echezeaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré souhaiterait, pour éviter la prolifération des panneaux dans le village, que seul un panneau indiquant la zone artisanale de Gilly soit positionné dans le village. A charge ensuite aux différentes entreprises de signaler à leurs clients qu'elles sont installées dans la zone artisanale.

ARTICLE 3 : Questions diverses

Les 3 terrains issus de la division foncière de la parcelle ZB 152 ont été vendus et les deux permis de construire ont déjà été déposés.

Les travaux d'accessibilité de l'église ont commencés : la porte a été coupée, la rampe a été installée et la rambarde est posée.

Il sera nécessaire de repeindre les anciens panneaux « stop »

Les radars pédagogiques vont être installés prochainement.